

En bref

Number 316, May 2010

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1020891ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1020891ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (print)

2261-2599 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

(2010). En bref. *Revue internationale de l'économie sociale*, (316), 14–16.
<https://doi.org/10.7202/1020891ar>

L'économie sociale

Fabrice Heyries, nouvel interlocuteur de l'économie sociale

Le nouveau directeur général de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) est également le nouveau délégué interministériel à l'Innovation, à l'Expérimentation sociale et à l'Économie sociale. Il s'agit de Fabrice Heyries, 39 ans. Enarque, il fut conseiller au cabinet de Xavier Bertrand au ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité, puis directeur adjoint au cabinet de ce ministère.

Changements au Ceges...

Guillaume Legaut, directeur général de Finansol, succède en mai à M.-H. Gillig au poste de délégué général du Ceges, le Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale. Dans le communiqué annonçant départ à la retraite de M.-H. Gillig, le Ceges salue son action depuis avril 2005, qui a notamment contribué à « améliorer la visibilité des entreprises de l'économie sociale dans leur spécificité, celle d'agir au nom de l'intérêt général ». Les deux dernières assises du Ceges furent consacrées, d'une part, à chercher à « faire mouvement » (sous entendu « social »), ce qui s'est traduit par le départ du Groupement national de la coopération (GNC), et, d'autre part, à populariser le concept d'entreprise sociale. Le 7 avril, Alain Philippe, président de la Fondation Macif, démissionnait de sa fonction de trésorier du Ceges suite aux obstacles que rencontrent cette seconde orientation et leurs conséquences au sein d'un conseil en pleine révision statutaire.

* Retrouvez les actualités, informez-nous ou contribuez directement sur <http://recma.org>.

... en partie liés aux intenses débats sur l'entrepreneuriat social

Le Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves) promeut en effet auprès de la mission du député F. Vercamer sur le périmètre de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat social (*lire Recma*, « Actualités », n° 314) l'idée d'un « label d'entreprise sociale » qui divise le Ceges. Le 8 mars, la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), le Conseil national des chambres régionales d'économie sociale (CNCres) et l'Union de syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale (Usgeres), qui sont membres du Ceges, jugeaient, dans une lettre commune avec le Centre des jeunes, des dirigeants et des acteurs de l'économie sociale (CJDES) et le GNC adressée à M. Vercamer, que le projet de label était source de confusion pour le secteur⁽¹⁾. La mission du député du Nord et la naissance début février du Mouves ont intensément mobilisé, au premier trimestre 2010, les différents représentants institutionnels et les figures importantes de l'ESS. Voici, sans prétention à l'exhaustivité, quelques-unes des réactions marquantes qui ont ponctué cette période : « De quoi l'entrepreneuriat social est-il le nom ? », de M. Hipszman ; « L'entrepreneuriat social, un mouvement de pensée inscrit dans le capitalisme », de J.-F. Draperi ; « Entrepreneuriat social et économie sociale des associations : le débat est ouvert », par la CPCA ; « De l'entreprise sociale à l'économie plurielle : une opportunité pour l'ESS ? », par N. Richez-Battesti ; « Not in my name », de J. Dughera, ancien secrétaire général du Conseil national de l'insertion par l'activité économique (sur son blog <http://alternatives-economiques.fr>) ;

(1) Sauf précision, les textes sont téléchargeables sur www.recma.org.

« L'entrepreneuriat social, une chance pour l'économie sociale », par le conseil d'administration du Mouves.

ESS et discriminations

Alors que le Centre des jeunes, des dirigeants et des acteurs de l'économie sociale (www.cjdes.org) propose une première analyse de son outil d'autodiagnostic, d'après laquelle les organismes publics et parapublics obtiennent les meilleurs résultats, l'Usgeres lance, avec le Groupement des entreprises mutuelles d'assurance (Gema), le premier réseau « Egalité et prévention des discriminations » dans l'économie sociale (ES), en lien avec les pouvoirs publics. Constitué de vingt-deux référents nationaux et de quinze correspondants régionaux, il a pour mission de contribuer notamment au développement des initiatives régionales de l'ES en matière de prévention des discriminations, mais aussi à la promotion des diversités. Si les conseils d'administration des mutuelles semblent plus paritaires que ceux des coopératives, une étude exploratoire menée par Rémi Laurent (<http://blog.demain-ecosociale.org>) confirme que seule une politique volontariste serait susceptible de faire évoluer la situation.

La coopération

Les coopératives, acteurs clés des marchés biomasse

Coop de France (www.coopdefrance.coop) publie en ligne les synthèses et les comptes rendus d'ateliers de son colloque « Les coopératives, acteurs clés des marchés biomasse », qui a rassemblé quelque cent soixante participants le 3 février dernier. Treize exemples de coopératives engagées dans les énergies renouvelables, les biomatériaux ou la chimie verte et les interventions d'industriels internationaux, de banquiers, de ministères ou encore d'acteurs de la recherche éclairent les enjeux économiques, organisationnels et environnementaux de ces nouvelles filières.

François Pérol entre au bureau du GNC

Le bureau du Groupement national de la coopération (GNC, www.entreprises.coop) a procédé à l'élection de son président le 7 avril 2010. J.-C. Detilleux a été renouvelé à la présidence pour un mandat de deux ans. Le trésorier (L. Pelletier, Fédération nationale des coopératives de consommateurs) et le secrétaire (A. Bonamy, Fédération française des coopératives et groupements d'artisans) sont reconduits, alors que le bureau accueille F. Pérol, président du directoire de BPCE, l'organe central des groupes bancaires coopératifs Banque populaire et Caisse d'épargne.

Les associations

Naissance du syndicat Asso

Plus de cent vingt salariés associatifs se sont réunis le 7 avril pour le lancement du syndicat Asso (Action des salariés du secteur associatif, www.syndicat-asso.fr), affilié à l'Union syndicale Solidaires. « *La culture du secteur associatif, souvent fondée sur un engagement personnel et militant, conduit à des questionnements autour du statut du salarié [...]. Cette situation aboutit à des dérives dans le droit du travail, en contradiction avec les valeurs et les missions de l'association [...]. Nous pensons qu'il est nécessaire aujourd'hui de proposer une organisation syndicale pour que les salariés d'un secteur encore très atomisé, où nombre d'entre eux sont souvent seuls salariés dans leur structure, puissent trouver le soutien et les ressources nécessaires à la défense de leurs droits [...]. Nous pensons qu'il est nécessaire aujourd'hui de proposer une organisation syndicale qui réponde à la spécificité du secteur associatif liée à l'engagement de ses salariés comme de ses employeurs, au-delà du champ professionnel de l'association. Parce que les structures associatives ne peuvent se soustraire au droit du travail, parce que le milieu associatif y gagnera en cohérence et consolidera sa légitimité.* »

Les ministres changent, la vie associative est toujours absente de l'organigramme gouvernemental

Après le remaniement ministériel du 22 mars 2010, M.-Ph. Daubresse succède à M. Hirsch au poste de ministre de la Jeunesse et des Solidarités actives. Depuis plusieurs années, la vie associative comme secteur et comme champ de politique publique apparaît et disparaît de l'organigramme gouvernemental. Lors de la passation de pouvoir entre le haut-commissaire et le nouveau ministre, celui-ci a listé les grands chantiers de sa feuille de route (notamment l'orientation, l'emploi des jeunes ou le service civique), mais n'a pas évoqué la vie associative. La II^e Conférence de la vie associative, du 17 décembre 2009, attend toujours un début de mise en œuvre. La Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA, www.cPCA.asso.fr) félicite le nouveau ministre pour sa nomination et tient à lui rappeler les principaux points clés de la politique associative nationale: la sécurisation des relations contractuelles, une reconnaissance formelle des associations dans le dialogue civil avec les pouvoirs publics sur tous les sujets de société et un soutien fort à l'engagement associatif. La CPCA souhaite que l'intitulé « Vie associative » soit ajouté aux titres du ministre.

Les mutuelles

RSE: la spécificité des sociétés mutuelles dans un contexte européen

La responsabilité sociétale s'appuie sur la démarche volontaire des entreprises désireuses de sortir de leur vision étroitement économique

et d'interroger leurs relations avec la société. Pour la solidarité (www.pourlasolidarite.be) propose une étude retraçant, d'une part, les caractéristiques de la RSE et sa construction internationale et, d'autre part, celles du secteur de l'économie sociale et en particulier les mutuelles. L'ouvrage est ponctué d'interventions d'experts de la RSE et du monde des mutuelles et enrichi d'une préface de N. Notat, qui, en représentant des agences de notation extra-financière, affirme l'évidence d'une réalité sociale et environnementale comme élément de comparaison et de différenciation des entreprises. N. Richez-Battesti signe la postface sur les relations ambiguës qu'entretiennent les entreprises d'économie sociale et solidaire avec ces démarches.

Complémentaires santé: les mutuelles modèrent la hausse

Au premier semestre 2009, le chiffre d'affaires des organismes complémentaires santé a progressé de 6,6 % (+ 4,7 % déjà en 2008), non pas en raison d'une croissance du nombre d'assurés, mais plutôt parce que le montant des cotisations augmente. Tous les acteurs concernés ne concourent pas pareillement à cette augmentation, loin s'en faut: les mutuelles enregistrent une croissance de 3,7 %, les institutions de prévoyance une hausse de 5,8 %, alors que le CA semestriel des sociétés d'assurance croît de 11,7 %. La part des mutuelles dans le marché total (calculée sur la valeur et non sur la population bénéficiaire) passe donc de 57,1 à 54,5 % en un an et, mécaniquement, celle des assurances s'élève à 29 %⁽²⁾. ●

(2) Source: *Espace social européen*, n° 932.